

COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCÈS-VERBAL COMITÉ SYNDICAL DU SMVA

SÉANCE DU 21 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 21 janvier à 18 h 30, le Comité Syndical du SMVA, légalement convoqué le 15 janvier, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de Cenon-sur-Vienne.

ORDRE DU JOUR

1.	APPROBATION DU COMPTE RENDU PRÉCÈDENT	1
2.	DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE	1
3.	DOB	1
4.	POINT RH – ADMINISTRATIF – FINANCIER	2
5.	ACQUISITION DES NOUVEAUX LOCAUX DU SMVA	3
6.	DIVERS	3

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU PRÉCÈDENT

Le Président propose d'approuver le compte rendu du 26 novembre 2019. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. FRAMERY Serge est désigné secrétaire de séance.

3. DOB

2020 / 01 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Monsieur le Président expose qu'en application des dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT, les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues de présenter au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Ce ROB, se substituant au DOB (Débat d'orientations budgétaires), contient, en particulier, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Sa présentation doit donner lieu à un débat au sein du comité syndical et doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Ainsi par son vote, le comité syndical prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. En outre, la délibération précise que son objet est le vote du DOB sur la base d'un rapport et fait apparaître la répartition des voix sur le vote.

Le Président présente le rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaires 2020 et rappelle que ce dernier a été adressé aux délégués en même temps que la convocation à la présente séance du comité syndical.

Le comité syndical, avec 10 voix pour :

DÉCIDE: de prendre acte qu'un débat a eu lieu

ADOPTE: le Débat d'orientations Budgétaires 2020 sur la base du rapport ci annexé.

Les points suivants ont été abordés lors du débat :

- Intervention de M. COUSIN afin de savoir si le SMVA avait pris en compte les problèmes à Morthemer précédemment évoqués en 2019. M. IOTTI a indiqué qu'ils l'étaient dans l'opération PAPI.

- Pas d'évolution dans la mise en place de la taxe GEMAPI sur la CAGC.
- Présentation par M. IOTTI de la stratégie du SMVA en RTB de la CAGC le lundi 20 janvier. Le Président demande que la stratégie soit aussi présentée à la CCVG et à GPCu.
- CTVA: le CoTech 1 est prévu le jeudi 30 janvier et un COPIL se tiendra courant mars.

4. <u>POINT RH – ADMINISTRATIF – FINANCIER</u> 1) RH - ADMINISTRATIF

Recrutement de l'Animateur Technique:

- 11 candidatures reçues 4 sélectionnées
- Entretiens le lundi 13 janvier
- Décision : recruter Mme Gaëlle JEAN du 01/02/2020 au 31/01/2021

Divers:

- Évaluations professionnelles 2019 : entretiens le 28/11/2019
- Renouvellement du contrat de M. MILON: 07/01/2020 au 06/01/2021
- Rupture du service civique de Mme JEAN : le 14/01/2020 sur le site ELSA -
- Reclassement indiciaire de M. MILON, M. GLATIGNY et M. METAYER: 01/01/2020
- Titularisations: M. GLATIGNY le 8/01/2020 et M. METAYER le 15/01/2020
- DADS 2019 : contrôlée et envoyée le 7/01/2020
- Déclaration annuelle URSSAF: 6/01/2020 déclaration FNC: 07/01/2020
- Demandes de subventions Animation 2020 envoyées le 4 et 18 décembre 2019 à l'AELB et la région.
- Points annuels sur nos contrats avec les assurances : TESSON DE FROMENT et la SMACL : 08/01/2020.

Pour information:

Augmentation du taux de cotisation additionnelle au CDG86 (0.53 % contre 0.43 % depuis 2015). Cette réévaluation concourt notamment au financement mutualisé entre l'ensemble des communes et établissements publics de la mission tiers temps du service de médecine de prévention.

2) FINANCES:

■ Le SMVA doit rembourser un trop perçu de 19 800 € à l'AELB. Cette dépense n'étant pas prévue au BP ni en RAR, il convient de prendre une délibération pour passer ce mandat d'investissement avant le vote du budget.

2020 / 02 – ENGAGEMENT – LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT, ANTÉRIEURES AU VOTE DU BUDGET 2020

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir l'autoriser, en vertu de l'Art L.1612-1 du CGDT, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement antérieures au

vote du budget 2020, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'à l'adoption du budget 2020).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE: l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement antérieures au vote du budget 2020.

Les écritures d'ordre relatives aux travaux en régie ne sont plus prises en compte par la Trésorerie car le SMVA réalise des travaux pour compte de tiers et que ces derniers sont des travaux d'entretien. Un rendez-vous avec la Trésorière aura lieu le mercredi 29 janvier afin d'échanger sur ce sujet et de trouver un arrangement.

5. ACQUISITION DES NOUVEAUX LOCAUX DU SMVA

- Demande d'aides financières : envoyées le 20/12/2019 au Département ACTIV 5 (45 500 €) et à la sous-préfecture pour le DETR (52 500 €).
- <u>Emprunt:</u> prospection en cours. Le SMVA a reçu 2 propositions Crédit Agricole et Caisse d'Épargne.

6. DIVERS

- Réunion de chantier Travaux sur Antran lundi 10 février à 10h30
- Prochaine réunion VP: lundi 10 février 17h00 bureaux SMVA.
- Prochain comité syndical: mardi 18 février 18h30 à Cenon sur vienne salle du conseil municipal.

La séance est levée à 20H00

Le secrétaire de séance

FRAMERY Serge

Le Président TREMBLAIS Daniel